



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes
30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 avril 2019

Etaient présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Gillian Colledge, Valérie Ménard, Serge Perlès, Sylvie Revillon.

Absents excusés : Christian Banides, Serge Quintane, Hélène Ruffenach

Procurations : Christian Banides en faveur de Thierry Lattard, Hélène Ruffenach en faveur de Sylvie Revillon

Secrétaire de mairie : Françoise Marcellin

Secrétaire de séance : Gillian Colledge

La séance est ouverte à 10.00.

1. Vote des comptes administratifs et de gestion 2018

Mme Marcellin présente un récapitulatif des comptes administratifs pour le budget communal et le budget eau, ainsi que des états préparatoires de ces budgets poste par poste.

BUDGET COMMUNAL COMPTE ADMINISTRATIF 2018		Dépenses	Recettes	Résultat à la clôture 2018
Fonctionnement	Exercice 2018	145 249,61 €	156 159,45 €	81 235,75 €
	Report résultat 2017		70 325,91 €	
Investissement	Exercice 2018	49 366,92 €	46 646,23 €	3 509,14 €
	Report résultat 2017		6 229,83 €	
Totaux		194 616,53 €	279 361,42 €	84 744,89 €

En ce qui concerne le budget communal, Mme le Maire fait remarquer que la commune a réussi à dégager un petit excédent, par rapport à la situation en début de mandat, grâce à une gestion saine et des économies sur le budget de fonctionnement. M. Lattard propose, au vu des chiffres détaillés, qu'il y aurait encore des économies à faire, par exemple en matière de consommation d'électricité. Les sommes dégagées pourraient être utilisées pour l'amélioration des réseaux, des connections etc.

BUDGET SERVICE - EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2018		Dépenses	Recettes	Résultat à la clôture 2018
Exploitation	Exercice 2018	63 514,05 €	51 090,30 €	9 731,85 €
	Report résultat 2017		22 155,60 €	
Investissement	Exercice 2018	27 489,51 €	86 325,36 €	14 028,81 €
	Report résultat 2017	44 807,04 €		
Totaux		135 810,60 €	159 571,26 €	23 760,66 €

Pour le budget AEP (eau) Mme Marcellin présente les résultats des chapitres exploitation et investissement. En réponse à plusieurs questions concernant les chiffres détaillés elle explique que le poste 6061 « fournitures non stockables » se réfère à la consommation d'électricité (consommation électrique du forage, et des surpresseurs), et à l'achat d'eau à Lussan. Le poste 617 « études et recherches » comprend aussi les analyses d'eau.

Elle rappelle qu'une partie des dépenses de fonctionnement sur le budget eau correspond au reversement au budget communal pour le temps de travail du personnel communal et les frais techniques.

Mme le Maire sort de la salle. Mme Fabienne Guessab, 1^{ère} adjointe, propose au vote l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion. Les comptes sont approuvés à l'unanimité, et signés par les conseillers.

2. Vote des taxes communales

Mme le Maire rappelle l'historique des taux dans le contexte de notre intercommunalité (lissage des taux) et propose de ne pas les modifier pour 2019, en attendant notre passage à la Communauté de Communes du Pays d'Uzès (CCPU) en 2020. A ce moment, il pourra être envisagée une baisse des taxes pour s'aligner sur la CCPU, en ayant une lisibilité et une transparence plus grande. Par ailleurs, en 2020 le Conseil Municipal votera le budget en début d'année (janvier/février), avant les élections, pour ne pas confronter la nouvelle équipe avec ce dossier compliqué en début de mandat, sachant que les décisions modificatives se font sur simple délibération, pour un projet particulier.

En réponse à une question Mme le Maire explique que la taxe sur la collecte des ordures ménagères, dont on prévoit une baisse dans la CCPU, est basée sur le foncier bâti, plutôt que sur le volume d'ordures d'un ménage, et ceci suite à une décision prise au niveau national.

Elle propose au conseil de maintenir les taux des taxes communales inchangés pour 2019. Vote : 8 pour, et une abstention.

3. Vote des budgets primitifs 2019 – commune et service eau potable

Les conseillers commentent plusieurs postes du budget primitif pour lesquels les chiffres semblent élevés, et notamment pour la consommation d'électricité (compte 60612). Ils réfléchissent sur la possibilité de réaliser des économies par exemple en réduisant le nombre de compteurs, en posant des panneaux solaires sur les bâtiments municipaux, en améliorant l'isolation des bâtiments communaux ou encore en modifiant l'éclairage (ampoules plus économiques, horaires réduits), qui sera de nouveau de notre compétence en 2020.

M. Lattard voit une possibilité de réduire les frais de télécommunications (compte 6262), éventuellement par un changement de fournisseur.

M. Perlès demande ce qui est couvert par le poste « maintenance » (compte 6156), dont on prévoit une hausse en 2019. Mme Marcellin explique que ce poste comprend non seulement l'entretien nécessaire des cloches, des extincteurs etc. mais aussi les interventions de plusieurs partenaires, par exemple le service fourrière.

Suite à une question posée par Mme Menard, Mme Marcellin explique que le poste « assurances multirisques » (compte 6161) comprend toutes les assurances, y compris l'assurance pour la prise en charge des salaires en cas d'arrêt de travail des agents pour cause d'accident, maladies etc. Le poste « divers » (6228) couvre entre autres l'activité de l'association « Faire » (petite maçonnerie, construction de murets etc.). L'augmentation du chiffre pour le poste « voiries » (615231) couvre l'opération de débroussaillage (OLD) et le passage de l'épareuse. Du côté investissement, le poste 204 concerne les travaux à Crouzet, pour l'enfouissement des câbles.

En ce qui concerne notamment les chemins DFCI, M. Lattard rappelle que pour certaines opérations il est souhaitable de faire une provision budgétaire sur plusieurs années, le délai entre une proposition et la réalisation des travaux pouvant aller jusqu'à 4 ou 5 ans et les sommes concernées étant considérables.

Mme le Maire demande au conseil d'approuver les budgets primitifs 2019. Le budget communal et le budget de l'eau sont votés à l'unanimité.

4. Approbation de la modification du PLU

Mme le Maire rappelle l'objet de la modification (suppression d'un emplacement réservé pour voirie et passage de deux parcelles en UB à Mas Ravin, suppression d'un emplacement réservé pour l'assainissement à Bouquet).

Les trois permanences du commissaire enquêteur se sont tenues du 18 février au 20 mars 2019. Personne ne s'est présenté et il n'y a eu aucune remarque écrite.

Le rapport du commissaire est très complet ; il pourra être consulté sur le site Internet de la commune. Le commissaire enquêteur félicite l'équipe municipale de la qualité du dossier présenté. Sur les modifications à Mas Ravin il donne un avis favorable. Par contre, sur la suppression de l'emplacement réservé pour l'aménagement d'un projet d'assainissement, son avis est défavorable. Il précise que ce n'est que son avis personnel, car il est favorable aux assainissements collectifs, comme l'était la Préfecture qui nous a accordé une subvention que nous avons perdue.

Mme le Maire considère que d'une part nous ne sommes pas obligés de suivre l'avis du commissaire enquêteur sur ce point et que d'autre part nous n'avons pas à obérer l'exploitation de cette parcelle par le propriétaire pour une exploitation agricole, car nous n'avons plus la possibilité de ré-ouvrir le projet d'assainissement. Nous pourrions donc voter pour la suppression de cet emplacement, comme prévu dans le projet de modification.

Vu les conclusions de rapport du commissaire enquêteur, nous pouvons suivre son avis en ce qui concerne les modifications à Mas Ravin, par contre, pour Bouquet nous ne suivons pas son avis et nous maintiendrons donc la modification proposée.

Le conseil passe au vote. La modification du PLU est votée à l'unanimité.

5. Mise en vente d'une coupe de bois par l'ONF

Thierry Lattard propose la mise en vente d'une coupe de bois, en indiquant sur plan la parcelle à couper (Parcelle 6). Une partie de cette parcelle, située en ligne de vision du Castellat, sera exclue de la coupe.

Il remarque que l'ONF n'a pas relancé sa demande pour une coupe sur la parcelle 25, sentant la réticence de la commune concernant cette parcelle qui contient des arbres exceptionnels et pourrait être aménagée comme espace naturel. Il serait souhaitable d'étudier la faisabilité de protéger cet endroit pour la préserver au-delà de notre mandat.

La commune peut accorder une ristourne sur le prix de vente de la coupe, pour encourager une vente rapide. Le conseil est favorable à cette idée.

Vote unanime en faveur de la mise en vente de la coupe sur la parcelle délimitée, et de la ristourne pour vente rapide.

6. Participation aux frais de restauration de la chapelle du Mont Bouquet

La chapelle est située sur la commune de Brouzet, mais Bouquet fait partie de l'ensemble paroissial. La restauration de l'intérieur est prise en charge par l'évêché, mais pour l'extérieur Brouzet demande une participation des communes concernées, en plus des subventions qui sont ou seront accordées. Divisée par le nombre de communes, la participation proposée était de 1730€ par commune. Reconnaisant que ce chiffre est manifestement disproportionné pour une petite commune comme la nôtre, Brouzet nous demande une participation, pour une somme que nous déciderons, comme geste de solidarité, puisqu'elle pense obtenir une subvention complémentaire.

Mme le Maire propose une participation à la hauteur de 2€ par habitant de la commune. Quelques conseillers estiment que la commune ne devrait pas participer à cette opération qui ne concerne que les paroissiens ; d'autres pensent que la somme de 2€ proposée paraît mesquine. Rappelant que les communes concernées,

et pas uniquement les paroissiens, ont participé à la rénovation de l'église de Bouquet, Mme le Maire propose de voter pour une participation de 3€ par habitant.

Vote : 1 contre

1 abstention

7 pour

7. Demande de subvention à l'Amicale des Pompiers

Comme chaque année les 48 pompiers demandent une subvention pour soutenir les activités de leur Amicale (bal, loto, Ste Barbe entre autres). Ils présentent leurs comptes, qui montrent un petit excédent, avec la contribution des mairies.

Le conseil se pose des questions sur l'utilité de certaines de ces activités par rapport aux objectifs d'une Amicale.

Une comparaison des chiffres indique que la subvention accordée par une commune de taille comparable à Bouquet (Rochebroude) est de 100€, cette somme étant un peu moins que nous avons donné les années précédentes.

Mme le Maire propose de mettre au vote une subvention de 100€.

M. Lattard et M. Perlès sortent de la salle et ne participent pas au vote.

La subvention de 100€ pour l'Amicale des Pompiers est votée à l'unanimité : 7 voix pour

8. Participation financière pour l'accueil des enfants de la commune à La Ribambelle

Deux enfants de la commune participent aux activités du centre de loisirs La Ribambelle, la participation de la commune serait donc de 96€.

Vote : une participation financière de 96€ pour l'accueil des enfants de la commune à La Ribambelle est votée unanimement.

9. Questions diverses

Information : M. Lattard présente les chiffres de la SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) indiquant l'évolution du nombre d'opérations sur la commune (accidents, incendies, ...). Il tire l'attention sur le coût assez élevé de ces opérations pour la commune.

Changement d'intercommunalité : suite aux votes du conseil communautaire d'Alès Agglo, de la Communauté des Communes du Pays d'Uzès, de toutes les communes membres de ces intercommunalités, et de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), tous à l'unanimité, Mme le Maire a reçu l'arrêté du Préfet, qui a signé la sortie d'Alès Agglo et notre intégration dans la CCPU au 1^{er} janvier 2020.

Une réunion publique sera organisée avant l'été avec la CCPU pour expliquer tous les aspects de ce changement et répondre aux questions des habitants.

Enedis : Suite au courrier envoyé par la Mairie pour demander à Enedis d'obtenir l'accord écrit des habitants pour l'installation des compteurs Linky, le correspondant Enedis est venu rencontrer l'équipe municipale. Il a signalé que cette procédure (nécessité d'obtenir un accord écrit) n'est pas soutenue par les tribunaux. Enedis organisera une réunion publique avant l'installation des compteurs à l'automne 2020. Nous serons prévenus 45 jours avant.

La séance est close à 11 h 50.

Le Maire

C. FERRIERE

